



## **Patrick Mehlman, Regional Director Central Africa Program, Conservation International**

---

### **La réserve naturelle de Tayna dans l'est du Congo – Approche communautaire inédite de création de zones protégées**

En 1998, les Batangi et Bamate, deux peuplades de la Province du Nord-Kivu, ont élaboré un programme axé sur la communauté et destiné à préserver leur héritage biologique, tout en encourageant le développement social. Dès 2001, ils ont fondé une ONG locale, la *Tayna Gorilla Reserve Project* (RGT), tout en effectuant une cartographie participative et en créant un plan de zonage couvrant une zone contiguë de 900 km<sup>2</sup> ainsi qu'une zone de développement pour le reste de leurs "collectivités". Après avoir passé 5 années à conscientiser la population locale et avoir développé un programme scientifique de monitoring et de protection, ces peuplades ont entamé des discussions avec le Ministère de l'Environnement et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) à la fin de 2005. Celles-ci ont débouché sur une approche inédite de la préservation des communautés qui répondait aux besoins tant à l'échelon local que national. En avril 2006, un décret du Ministère de l'Environnement a institué la Réserve naturelle de Tayna ; quant à la zone contiguë, bénéficiant d'une protection intégrale, elle a été officiellement intégrée au réseau des aires protégées de la RDC. Il est néanmoins important de relever que la gestion de ladite réserve est restée entre les mains de la communauté locale, grâce à un contrat de longue durée dans lequel l'ICCN confiait le contrôle de la réserve en sous-traitance au RGT. Cinq autres collectivités situées entre les parcs nationaux de Maïko et de Kahuzi-Biega calquent leur approche sur ce processus et ont constitué leurs propres ONG en vue de créer des réserves naturelles supplémentaires, regroupées sous l'égide d'une fédération intitulée UGADEC (Union des associations de conservation des Gorilles pour le Développement communautaire à l'est de la République démocratique du Congo). Un autre membre de l'UGADEC, ReCoPriBa (Réserve communautaire des primates de Bakambule), a de même bénéficié d'un décret instituant la Réserve naturelle de Kisimba-Ikobo en avril 2006 (soit une zone contiguë de 1.200 km<sup>2</sup>), contribuant de la sorte à renforcer l'approche communautaire de conservation adoptée en RDC.